



# Diagnostic de performance énergétique (DPE) "Sans Mention" - Formation initiale

## FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 56 heures (8 jours)

Mixte : 56 h, dont e-learning 35 h + présentiel 21 h

### **PUBLIC :**

- Techniciens du bâtiment.
- Candidats à la certification DPE Sans Mention

### **OBJECTIFS :**

Se préparer à la certification DPE Sans Mention pour réaliser :

- les DPE sur les maisons individuelles, les appartements et les lots autres que d'habitation dans des bâtiments à usage principal d'habitation,
- Les attestations exigées à l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments existants, pour les maisons individuelles ou accolées.

### **PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis.

### **PÉDAGOGIE & EVALUATION :**

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360° et sur bâtiments réels ou aménagés, manipulation des logiciels validés\* et outils professionnels, échanges de pratique...
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

\* Si vous ne disposez pas encore d'un logiciel DPE vous avez la possibilité d'utiliser une version démo du logiciel de votre choix : Liste des logiciels validés disponible sur <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr>

### **ANIMATEUR :**

Formateurs qualifiés par Up n°PRO

(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

#### *Information sur la certification de personnes :*

Conformément à l'Annexe 3 de l'[arrêté du 20 juillet 2023](#), nous vous recommandons de faire valider vos prérequis de présentation à l'examen de certification auprès votre organisme de certification :

- Disposer d'une expérience de minimum 3 ans de technicien ou d'agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment
- OU Être titulaire d'un BAC+2 dans le domaine des techniques du bâtiment
- OU Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans et être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail.

### **PROGRAMME :**

Conformément à l'[arrêté du 20 juillet 2023](#)

#### ***Partie théorique (28h en e-learning)***

- **Les généralités sur le bâtiment :** les matériaux et techniques constructives, les équipements techniques et les pathologies du bâtiment.
- **Calcul des surfaces de référence** à partir de relevés terrain et à partir de plans.
- **Thermique du bâtiment, enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques** en maisons individuelles et bâtiments d'habitation collectifs
- **Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes** et leurs impacts potentiels.
- **La réglementation du DPE sans mention :** textes législatifs et réglementaires, dispositif de certification DPE
- **Les méthodes de réalisation du DPE** (Méthode 3CLv2021, Méthode facture et DPE Neuf)
- **Optimiser l'organisation et la réalisation d'une prestation de DPE**

#### ***Partie pratique (28h dont 7h en e-learning, 14h en salle et 7h sur le terrain)***

- Réalisation complète de DPE (du recueil des informations à l'édition d'un rapport) sur des cas pratiques dans le périmètre de la certification Sans Mention.
- Manipulation des outils professionnels et collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.

### **INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

### **INFORMATIONS PRATIQUES :**

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).